COMMENT RESERVER SON SEJOUR
Aide aux Vacances Enfants (AVE)

Pour aider les enfants à partir en vacances, les Caf proposent à leurs allocataires, sous condition de ressources, une Aide aux Vacances Enfants (AVE) en tiers payant. La famille ne paie que le reste à charge une fois son aide déduite.

1. La famille éligible au dispositif AVE reçoit sa **notification d'Aide aux Vacances Enfant sur son espace personnel caf.fr**
2. La famille **sélectionne le lieu de vacances de l'enfant** dans une structure labellisée **(voir listes des séjours pour juillet, août et Toussaint)**
3. La famille **téléphone à l'organisateur de séjour de son choix**
4. L'organisateur de séjour **vérifie l'éligibilité de la famille sur le site VACAF**
5. **Il créé une réservation et enregistre l'enfant pour calculer le montant de l'aide Caf**
6. Le séjour est validé par le **versement des arrhes** par la famille confirmant ainsi sa réservation
7. Une fois le séjour effectué, l'organisateur de séjour transmet à Vacaf **la facture acquittée**
8. VACAF procède **au règlement de l'aide Caf** à l'organisateur de séjour.